



Traité Édouyot

Michna 6 - Chapitre 1

אָמַר רַבִּי יְהוּדָה:
אִם כֵּן,
לָמָּה מְזַכֵּרִין אֶת דְּבָרֵי הַיָּחִיד בֵּין הַמֶּרְבִּין לְבִטּוֹל?
שָׂאֵם יֹאמַר אֲדָם:
"כֵּן אֲנִי מְקַבֵּל",
יֹאמַר לוֹ:
"מִדְּבָרֵי אִישׁ פְּלוֹנִי שְׁמַעְתָּ".

A la question posée dans la Michna précédente – si la Halakha suit toujours l'avis majoritaire, pourquoi l'opinion individuelle d'un Sage est-elle citée alors qu'elle s'annule quand elle n'est suivie par aucun tribunal rabbinique ? – Rabbi Yehouda donne une autre réponse.

Rabbi Yehouda dit : « S'il en est ainsi, pourquoi mentionne-t-on les paroles d'un [maître qui s'exprime] seul aux côtés [de celles d'autres maîtres] plus nombreux que lui, en vain ? C'est afin que, si un homme dit : « C'est ainsi que j'ai appris (la règle auprès de mon maître) » on lui réponde : « Ce n'est que l'avis d'un seul (minoritaire) que tu as entendu ! »



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions